

Fiche de données de sécurité
Conformément à la directive européenne 91/155 CEE (2001/58/CE)
Adentatec GmbH
Alliages dentaires à base de cobalt

1. Caractéristique du produit, du mélange, de la société

Adentatec.com
Competence in Dental

Nom commercial : System Duro, System MM, System MD, System Soft, System NE, System HE, System 1, System 2, System 3, System H, System MG, System TX, System TC, System Flow, System Sol, System Sin
System Duro-Blank, System MM-Blank, System MD-Blank, System Soft-Blank, System NE-Blank, System HE-Blank, System 1-Blank, System 2-Blank, System 3-Blank, System H-Blank, System MG-Blank, System TX-Blank, System TC-Blank

Description du produit : Moulage dentaire / alliage dentaire à base de cobalt
Forme du produit : Disque, plaque, tige, poudre, cylindre, bloc (ou formes géométriques apparentées)

Fabricant : Adentatec GmbH Competence in Dental
Rue : Ringstraße 38-44
Code postal / ville / pays : 50996 Cologne / ALLEMAGNE
Téléphone : 0221 / 3596100
Fax : 0221 / 3596170
Information : 0221 / 3596100
Information d'urgence : 0221 / 3596100
Email : info@adentatec.com

2. Composition / Données relatives aux composants

Caractéristiques chimiques : Alliage Co-Cr
Substances dangereuses :

CAS : 7440-21-3 EINECS : 231-130-8	Silicium Si	0 – 2 %
CAS : 7440-47-3 EINECS : 231-157-5	Chrome Cr	19 – 30 %
CAS : 7440-48-4 EINECS : 231-158-0	Cobalt Co	Reliquat (50 – 68 %)

Les indications de danger reprises aux points 4 à 8 et 10 à 12 ne concernent pas uniquement le produit lui-même mais surtout les poussières et gaz résultants d'une utilisation et d'une transformation appropriées.

3. Dangers possibles

Description du danger : Non applicable
Mises en garde particulières pour l'homme et l'environnement : Le produit n'est pas soumis à une obligation d'étiquetage selon la méthode de calcul de la dernière version en vigueur de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE".
Système de classification : La classification correspond à la liste actuelle de la CE, elle est toutefois complétée par des données issues de la bibliographie spécialisée et de l'entreprise

Voir "informations diverses" au point 16



4. Mesures de premier secours

Indications générales : Aucune mesure spéciale n'est requise
En cas d'inhalation : Alimentation en air frais, en cas de troubles, consulter un médecin.
En cas d'ingestion : Rincer la bouche puis boire de l'eau. En cas de troubles persistants, consulter un médecin
En cas de contact cutané : Nettoyer avec de l'eau et du savon
En cas de contact oculaire : Rincer abondamment les yeux avec de l'eau et consulter un médecin

Fiche de données de sécurité
Conformément à la directive européenne 91/155 CEE (2001/58/CE)
Adentatec GmbH
Alliages dentaires à base de cobalt

Indications destinées au médecin : Examen de contrôle périodique selon les principes de la loi fédérale G38, G39 et G40

5. Mesures de lutte anti-incendie

Agent extincteur approprié : Définir la procédure anti-incendie pour le voisinage.
Danger particulier provenant de la matière, des produits de sa combustion ou de gaz induits : Aucune mesure spéciale n'est requise.
Equipement de protection spécifique : Le produit lui-même n'est pas inflammable.
En cas d'incendie, des fumées métalliques ou des oxydes métalliques peuvent être dégagés.

6. Mesures à prendre en cas d'émission involontaire

Mesures de précautions liées aux personnes : Porter un équipement de protection respiratoire en cas de vapeur ou de dispersion de poussières. Veiller à une aération suffisante.
Mesures de protection de l'environnement : Eliminer les résidus, et les déchets provenant du cabinet dentaire, dans le respect de l'environnement. Les poussières provenant du meulage ne peuvent être évacuées dans la nappe phréatique, dans le milieu aquatique ou dans les canalisations.
Procédure de nettoyage / d'absorption : Enlever les poussières de meulage mécaniquement, éviter l'accumulation de poussières.

7. Manutention et stockage

Manutention :
Indication pour une manipulation sûre : Veiller à une bonne aération / extraction d'air sur le poste de travail.
Eviter l'accumulation de poussières.
Protection contre le risque d'incendie et d'explosion : Aucune mesure spéciale n'est requise.
Lieu de stockage et conteneurs : Conserver exclusivement dans l'emballage d'origine.
Les unités livrées sont protégées contre les glissements, les roulages, et les chutes.
Indications relatives au stockage groupé : Inutile
Autres indications relatives aux conditions de stockage : Aucune
Catégorie de stockage : -
Classification selon le décret relatif à la sécurité de fonctionnement : -

8. Limite d'exposition et équipement de protection des personnes

Indications complémentaires sur la conception des installations techniques : Pas de données complémentaires ; voir point 7.
Eléments présentant des quantités limitant à ne pas dépasser sur le poste de travail : Poussière fine CMA 6 mg/m³
1317-35-7 oxyde manganoux
CMA 1 mg/m³
7440-48-4 cobalt (2, 3,25 ; TRGS 901-12)
CMA 0,1 E mg/m³
7440-47-3 Chrome
VMM 2 E mg/m³ (1 (I) ; 10, UE)
IOELV (UE) 2 mg/m³ de Cr
Indications complémentaires : La base de l'élaboration des listes en vigueur est l'équipement personnel de sécurité :
Mesures générales de protection et d'hygiène : Ne pas inhaler la poussière, la fumée, la vapeur
Protection respiratoire : Masque filtrant - Masque FFP2 (lors du meulage)
Protection des mains : Gants de protection
Matière des gants : Caoutchouc naturel
Temps de pénétrance des gants : Le temps précis de pénétrance est déterminé par le fabricant des gants et doit être respecté.
Protection des yeux : Lunettes de protection

Fiche de données de sécurité
Conformément à la directive européenne 91/155 CEE (2001/58/CE)
Adentatec GmbH
Alliages dentaires à base de cobalt

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme :	Disque, plaque, tige, poudre, cylindre, bloc (ou formes géométriques apparentées)
Couleur - spécifique au produit :	métal brillant
Odeur :	inodore
Variation d'état :	
Point / intervalle de fusion (solide / liquide) :	1 □ 250 – 1 □ 420 °C
Point / intervalle d'ébullition :	> 2 □ 000 °C
Point d'inflammation :	non applicable
Température d'ignition :	
Température de décomposition :	indéterminée
Densité par 20 °C :	environ 8 g/cm ³
Risque d'explosion :	Ce produit ne présente aucun risque d'explosion
Solubilité dans / miscibilité avec	
L'eau :	Insoluble
pH :	non applicable

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / conditions à éviter :	Aucun risque de décomposition lors d'une utilisation conventionnelle
Réactions dangereuses :	Aucune réaction dangereuse connue
Produits de décomposition dangereux :	Peut dégager de la fumée métallique lors de la fonte

11. Données relatives à la toxicologie

Toxicité aiguë :	non connue
Contrôles toxicologiques :	Valeurs LD ₅₀ /LC ₅₀ inconnues
Irritation primaire	
- au contact de la peau :	Pas d'irritation
- au contact des yeux :	Modérément irritant
Sensibilisation :	Sensibilisation possible par inhalation et contact cutané
Indications toxicologiques complémentaires :	Le produit n'est pas soumis à une obligation d'étiquetage selon la méthode de calcul de la dernière version en vigueur de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE". Le meulage produit des poussières dont la composition dépend de l'analyse chimique de l'alliage. Des oxydes de silicium, molybdène, tungstène, cobalt seront essentiellement dégagés. Des composés de manganèse en résultent également. Eviter de respirer les poussières de meulage.

12. Données relatives à l'écologie

Indications générales :	Ne pas évacuer non dilué ou en grande quantité dans la nappe phréatique, dans le milieu aquatique ou dans les canalisations.
-------------------------	--

13. Indications relatives à la mise en décharge

Recommandation :	Se conformer à la bourse des déchets pour le recyclage (alliage)
Catalogue européen des déchets :	06 03 15 oxydes métalliques contenant des métaux lourds (déchets issus du meulage)
Emballages non nettoyés :	
Recommandation :	Les emballages qui ne peuvent être nettoyés doivent être mis en décharge comme le produit

Fiche de données de sécurité
Conformément à la directive européenne 91/155 CEE (2001/58/CE)
Adentatec GmbH
Alliages dentaires à base de cobalt

14. Données relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID et GGVS / GGVE (transfrontalier / national) : -
Transport maritime IMDG/GGV : -
Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR : -
Transports / informations complémentaires : Il ne s'agit pas d'une matière dangereuse conformément aux dispositions ci-dessus

15. Prescriptions

Etiquetage selon les directives UE : Les mesures de précaution habituelles prescrites lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées. Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives européennes relatives au traitement des matières dangereuses.

Prescriptions nationales :
Classification conforme au décret sur la sécurité industrielle (BetrSichV) : Non applicable

Lettre d'identification et indication des dangers du produit : Xn nocif

Composants déterminant le risque pour l'étiquetage : Cobalt, chrome

16. Informations diverses

Ces informations reposent sur l'état actuel de nos connaissances, elles ne représentent toutefois aucune garantie sur les caractéristiques du produit et ne constituent aucun lien de droit contractuel.

Pertinent R et phrases S

Cette (ces) phrase (s) se reporte(nt) aux composants et ne donne(nt) pas obligatoirement la classification de la préparation !

S22 Ne pas inhaler la poussière (cobalt)
S23 Ne pas inhaler les gaz /fumée / vapeur / aérosol
S24 Eviter tout contact avec la peau
S37 Porter des gants de protection adaptés
S29 Ne pas évacuer dans les canalisations (déchets / boue)
S38 Porter une protection respiratoire en cas d'aération insuffisante

R42/43 Sensibilisation possible par inhalation et contact cutané.
R53 Peut avoir des effets dommageables à long terme sur les milieux aquatiques.
H334 L'inhalation peut provoquer des allergies, des symptômes d'asthme allergique ou des troubles respiratoires.
H317 Peut causer des réactions cutanées allergiques.
H413 Peut être nocif pour les organismes aquatiques à long terme.

Prévention
P280 Gants de protection / Vêtements de protection / Protection oculaire / porter un masque.
P260 Ne pas inhaler la poussière.

Réaction :
P342+P311 En cas de symptômes touchant les voies respiratoires : contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304+P341 En cas de difficultés respiratoires : aller à l'air libre et se mettre en position de repos favorisant la respiration.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'irruption cutanée : Demander l'avis d'un médecin / obtenir une aide médicale

Rédaction de la fiche :
Contact :

Adentatec GmbH
Oliver Hagedorn